



Signataire : Anne Carron

Date de dépôt : 7 janvier 2025

Question écrite

Prise en compte de l'orthographe dans la note de français au secondaire II

Lors du passage de l'enseignement secondaire I à l'enseignement secondaire II, de nombreux élèves souffrant de dysorthographe sont confrontés à un changement radical de la prise en considération de l'orthographe et de la syntaxe dans le calcul de la note des tests en français et en langues étrangères.

Pour les matières autres que ces dernières, l'orthographe et la syntaxe ne peuvent pas compter pour plus de 10% de la note. Au secondaire I, selon la directive « Soutiens et aménagements scolaires », la prise en compte de l'orthographe dans la note finale d'un test en français et en langues étrangères est limitée et clairement circonscrite. En revanche, au secondaire II, il règne le plus grand flou. Il semble que les enseignants concernés soient les seuls juges en la matière et qu'ils sont nombreux à appliquer des critères de correction identiques pour tous les élèves, n'opérant pas de distinction entre ceux souffrant de dysorthographe et les autres, les pratiques variant d'un enseignant à l'autre, et d'un établissement à l'autre. Pour les élèves concernés, cette situation est source de stress et l'absence de pratiques homogènes conduit à une inégalité de traitement entre les élèves.

Mes questions sont les suivantes :

- 1. Le département est-il conscient que la plupart des enseignants de français et de langues étrangères au niveau du secondaire II n'opèrent pas de distinction dans la correction des tests produits par les élèves dysorthographiques et ceux des élèves ne souffrant pas de ce trouble ?***

2. *La directive mentionnée ci-dessus évoque pour ce niveau une prise en compte pondérée de l'orthographe et de la syntaxe dans la note du test. Quels sont les critères précis de cette pondération ?*
3. *Quelles mesures le département est-il disposé à mettre en œuvre pour que ces critères soient appliqués de manière homogène par tous les enseignants ?*
4. *Sous cet angle et pour ces élèves, le passage du secondaire I au secondaire II est un choc. Le département envisage-t-il une période transitoire permettant à ces élèves de combler leurs lacunes en orthographe à un rythme respectant leurs troubles ?*

Je vous remercie par avance de vos réponses.